

■ **Sciulli Textile**, à Lausanne, commerce de prêts-à-porter et accessoires y relatifs (FOSC du 02.06.2000, p. 3756). Par décision du 21 novembre 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prononcé la faillite de la titulaire.
Journal no 12276 du 18.12.2002
(00789782 / CH-550.1.002.805-4)